

COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 MARS 2013

Etaient présents : CORNU Benoît – COUTURIER Gérard – DEMOUGIN Georges – DUPONT François – GALMICHE Michel – GERMAIN Roland – GRANDJEAN Mauricette – GROSJEAN Gilles – GROSJEAN René – HASSENFORDER Pascal – JAMMI Abdelilah – LAB Mireille – MILLE Jean-Claude – PEROZ Philippe – PIANELLI Pierrette – REUTER Fabien – SALVADOR Jean-Pierre – SCHIESSEL Vincent – TEMPLIER Joël – TRITRE Michel

Etaient présents sans prendre part aux votes : AUBERT Pascal – GENTIER Mariette – HENRION René – VIOT Michelle

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



➤ Agenda :

- Concert du Festival des Musicales de Clairegoutte et du Rahin et Chérimont le samedi 13 avril à 20H30 à la salle culturelle de Frahier-et-Chatebier,
- Réunion de travail avec le SIVU des 6 Villages pour le réaménagement de l'accueil péri et extra scolaire au Pôle Educatif des Vosges Saônoises à Clairegoutte le mercredi 17 avril à 16H30,
- CA de l'OT Rahin et Chérimont le mercredi 17 avril à 19H30 dans les locaux de l'OT,
- Commission d'appel d'offres le jeudi 18 avril à 16H00 dans les locaux de la CCRC,
- Réunion de bureau le mardi 23 avril à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Permanence OPAH le mercredi 24 avril de 10H00 à 12H00 à la mairie de Belverne,
- AG de l'OT Rahin et Chérimont le mercredi 24 avril à 19H30 à la salle des fêtes Georges Taiclet à Ronchamp,
- Conseil Communautaire le jeudi 25 avril à 20H00 à la salle polyvalente d'Echavanne.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2012

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur TEMPLIER Joël, Premier Vice-Président, Monsieur GROSJEAN René, Président, n'ayant pas pris part au vote :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur GROSJEAN René, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2012, les finances relatives au budget général de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget général de l'exercice 2012, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits annulés.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET « ZONE D'ACTIVITES » 2012

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur TEMPLIER Joël, Premier Vice-Président, Monsieur GROSJEAN René, Président, n'ayant pas pris part au vote :

Après s'être fait présenter le budget primitif « Zone d'activités » 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur GROSJEAN René, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2012, les finances relatives au budget « Zone d'activités » de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget « Zone d'activités » de l'exercice 2012, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits annulés.

<p>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » 2012</p>

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur TEMPLIER Joël, Premier Vice-Président, Monsieur GROSJEAN René, Président, n'ayant pas pris part au vote :

Après s'être fait présenter le budget primitif « Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur GROSJEAN René, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2012, les finances relatives au budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de l'exercice 2012, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits annulés.

<p>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2012</p>
--

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur GROSJEAN René, Président :

Après s'être fait présenté le budget primitif 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget général de l'exercice 2012; à l'unanimité :

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET « ZONE D'ACTIVITES » 2012

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur GROSJEAN René, Président :

Après s'être fait présenté le budget primitif « Zone d'activités » 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget « Zone d'activités » de l'exercice 2012; à l'unanimité :

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget « Zone d'activités » de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget « Zone d'activités » dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » 2012
--

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur GROSJEAN René, Président :

Après s'être fait présenté le budget primitif « Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de l'exercice 2012, à l'unanimité :

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif » dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL 2012

Monsieur René GROSJEAN, Président expose au Conseil Communautaire que :

- l'excédent de fonctionnement cumulé réalisé en 2012 sur le budget général s'élève à 501 293,24 €,

et que :

- l'excédent d'investissement cumulé réalisé en 2012 sur le budget général s'élève à 156 043,60 €.

Conformément à l'instruction M.14, il convient d'affecter ces résultats.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement 2012, soit : 501 293,24 € au compte 002 de la section de fonctionnement partie recettes du BP 2013,
- le déficit d'investissement 2012, soit 156 043,60 € au compte 001 de la section d'investissement partie recettes du BP 2013.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité cette affectation.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET « ZONE D'ACTIVITES » 2012

Monsieur René GROSJEAN, Président expose au Conseil Communautaire que :

- l'excédent de fonctionnement cumulé réalisé en 2012 sur le budget « Zone d'activités » s'élève à 1 454 034,93 €,

et que :

- le déficit d'investissement cumulé réalisé en 2012 sur le budget « Zone d'activités » s'élève à 1 980 877,68 €.

Conformément à l'instruction M.14, il convient d'affecter ces résultats.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement 2012, soit : 1 454 034,93 € au compte 002 de la section de fonctionnement partie recettes du BP « Zone d'activités » 2013,
- le déficit d'investissement 2012, soit 1 980 877,68 € au compte 001 de la section d'investissement partie dépenses du BP « Zone d'activités » 2013.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité cette affectation.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » 2012

Monsieur René GROSJEAN, Président expose au Conseil Communautaire que :

- l'excédent d'exploitation cumulé réalisé en 2012 sur le budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif » s'élève à 10 758,11 €,

Conformément à l'instruction M.49, il convient d'affecter ce résultat.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter :

- l'excédent d'exploitation 2012, soit : 10 758,11 € au compte 002 de la section d'exploitation partie recettes du BP « Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2013,

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité cette affectation.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Monsieur le Président expose à l'assemblée les différentes orientations budgétaires afin d'éclairer le vote des élus pour les budgets primitifs 2013.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires 2013 débattu et l'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire prend acte des différentes orientations budgétaires proposées au titre de l'année 2013.

ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil Communautaire, réuni le 14 mars 2013, a validé à l'unanimité selon les règles définies par les délibérations en date du 25 juin 2009 et du 10 février 2011 l'attribution de :
- une subvention « façades » sur la commune de Ronchamp d'un montant de 750 €.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE POUR L'ANNEE 2013

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de renouveler pour l'année 2013 la ligne de trésorerie souscrite pour un montant de 800 000 € auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté en prévision de la couverture des dépenses relatives à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont et du décalage inévitable entre les différents flux financiers au cours de l'année.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une convention et à entreprendre toute démarche en vue du renouvellement pour l'année 2013 de la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 800 000 €.

ADHESION 2013 A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES COMTOISES POUR LA MAÎTRISE DES DECHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE) qui a pour objectif de former les élus et techniciens sur l'ensemble des problématiques environnementales, de favoriser l'échange d'informations et d'expériences et de réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité à moindre coût. L'ASCOMADE travaille sur les problématiques non domestiques (collecte et traitement des déchets, assainissement et alimentation en eau potable) et la communication liée à ces domaines.

Le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne étant adhérent à l'ASCOMADE, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont se voit exonérée du paiement de la part fixe liée à son adhésion limitée au domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement, soit une cotisation d'un montant de 0,053 € pour 11 935 habitants égale à 632,56 €. Un délégué titulaire et un suppléant doivent être également être nommés pour représenter la collectivité au sein de l'association.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'ASCOMADE pour l'année 2013 aux

conditions précitées et nomme M. GROSJEAN Gilles comme délégué titulaire et M. GROSJEAN René comme délégué suppléant pour siéger au sein de l'association.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT AU
COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DES
BALLONS DES VOSGES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le comité syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges réuni le 19 novembre 2012 a modifié les statuts du syndicat mixte pour que chaque collectivité adhérente puisse désigner un suppléant qui pourra remplacer l'élue titulaire Mme LAB Mireille en cas d'empêchement de cette dernière. Il est toutefois stipulé qu'une même personne ne peut pas représenter plus d'un organisme. De même, le délégué suppléant siège à l'instance du Parc (assemblée extra syndicale, comité syndical, bureau syndical) avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire, sans avoir à présenter de procuration. En cas d'empêchement à la fois du délégué titulaire et de son suppléant, le délégué titulaire peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre délégué titulaire de son choix.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne M. TRITRE Michel, demeurant 13 rue des Charrières à 70290 PLANCHER-BAS, comme délégué suppléant de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au comité syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE
LA HAUTE-SAÔNE POUR L'ANNEE 2013

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Saône (CAUE 70) pour l'année 2013, afin, entre autres, de bénéficier d'une mission de conseil en architecture et urbanisme, ainsi que pour intégrer le jury de sélection des candidats concernant la procédure de dialogue compétitif pour la réhabilitation du site de la Filature à Ronchamp.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au CAUE 70 pour un montant de 1 000 € et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION 2013 A L'ASSOCIATION
NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, par courrier en date du 14 décembre 2009, l'ANEM a informé les collectivités qu'elle souhaitait que les EPCI de Montagne qui seraient volontaires soient membres de l'ANEM. L'ANEM qui fêtera son 30^{ème} anniversaire l'année prochaine fédère les communes et collectivités montagnardes pour la défense de la spécificité « montagne » des territoires. L'ANEM, par son ancienneté et la forte adhésion des communes est reconnue par l'Etat comme l'interlocuteur privilégié sur toutes les questions relatives à la montagne et à l'aménagement du territoire montagnard. En cette période de profonde mutation pour les territoires, les axes prioritaires de réflexion de l'ANEM porteront sur le maintien des services publics (écoles, santé, sous-préfectures,...), le déploiement du très haut débit, le renforcement de la péréquation au profit des collectivités les plus démunies et la place de la montagne dans la future organisation territoriale.

Sur la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, les communes de Plancher-Bas, Plancher-les-Mines et Ronchamp sont classées « Communes de Montagne » par la loi et sont adhérentes à l'ANEM. La décision prise en 2010 d'adhérer à l'ANEM permet l'adhésion gratuite les

années suivantes et la représentation d'un élu de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'assemblée générale de l'ANEM.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter le renouvellement de l'adhésion gratuite de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'ANEM pour l'année 2013.

CESSION DE TERRAIN POUR L'EURO SYMBOLIQUE A LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du conseil municipal de Champagny en date du 19 février 2013, et propose de manière concordante de céder pour l'euro symbolique une parcelle de terrain d'une superficie de 1a 13 ca à la commune de Champagny rue de la Houillère en bordure de voirie sur le site ex-Maglum. Cette parcelle est cadastrée AB 96 au lieu-dit « Planche Jean-Folle » sur le document d'arpentage référencé 1310Y réalisé à cette occasion.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette cession de terrain pour l'euro symbolique à la commune de Champagny, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue de la réalisation de cette transaction.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE POUR LA MISE EN PLACE D'UN « PROJET JEUNES » EN LIEN AVEC LA FILATURE DE RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en matière d'animations à destination du public adolescent sur son territoire, et présente le projet intergénérationnel porté par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en lien avec le site de la Filature en voie de reconversion, et qui se décomposerait en trois ateliers au cours de l'année 2013 pour un coût estimatif global de 10 000 €.

Le premier atelier intitulé « Chroniques de la Filature » concernerait la reconstitution d'archives autour de l'histoire de la Filature en activité sous la forme de témoignages, de documents d'archives, de cartes postales, d'écrits, dans le prolongement du projet initié en 2011. Une autre action dans le cadre de ce premier atelier serait de créer les archives de 2113 imaginées autour de la reconversion attendue ou fabulée de la friche industrielle sous différentes formes (récits, plans, photos numériques retouchées, fictions,...) qui donnerait lieu à l'édition d'un ouvrage.

Le second atelier constituerait, lui, une « Déambulation photographique » autour du quartier de la Filature pour faciliter un regard nouveau par les habitants de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, et répertorier les particularités en termes de paysage, d'architecture, de botanique,...

Le troisième atelier aboutirait sur l'établissement d'un « Répertoire botanique » autour de la friche et jusqu'au site des Ballastières pour se sensibiliser à la diversité de l'environnement local, participer à un inventaire des espèces botaniques, constituer un herbier, dessiner ou photographier les plantes,...

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette nouvelle orientation du « projet jeunes », et sollicite une aide financière d'un montant de 3 000 € au Conseil Régional de Franche-Comté pour la réalisation de ces actions.

ACCOMPAGNEMENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-SAÔNE POUR LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE REOUVERTURES PAYSAGERES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 13 décembre 2012 validant la mise en place au 1^{er} janvier 2013 d'une aide technique et financière pour favoriser

les réouvertures paysagères sur le territoire intercommunal. L'information a été diffusée au plus grand nombre via le bulletin d'informations intercommunal et le site internet de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.

Afin de renforcer l'implication des agriculteurs dans le programme d'actions du Plan Paysage de la CCRC, il s'agit dans un premier temps d'initier une concertation entre les agriculteurs et les élus de la CCRC, afin de leur permettre de s'approprier la démarche et de les accompagner. Cet apport technique favorisera l'adéquation des projets agricoles aux projets de réouvertures paysagères et aux projets du territoire.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'accompagnement proposé par la Chambre d'Agriculture pour la mise en place de la politique intercommunale de réouvertures paysagères, et autorise Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

SIGNATURE D'UN BAIL A CONSTRUCTION AVEC LE SICTOM DE
LA ZONE SOUS-VOSGIENNE EN VUE DE L'IMPLANTATION
D'UNE DECHETTERIE SUR LA ZONE D'ACTIVITES
INTERCOMMUNALE DES CHAMPS MAY A CHAMPAGNEY

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, pour l'implantation d'une déchetterie sur la parcelle ZE 76 d'une superficie de 3 275 m² constituant le lot n° 1 de la Zone d'Activités intercommunale des Champs May à Champagnay, de signer un bail à construction avec le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne qui assumera les travaux et le fonctionnement de cet équipement. Une redevance symbolique annuelle d'un euro sera demandée au SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne. Le bail sera prévu pour une durée de 50 ans à l'issue de laquelle l'équipement reviendra de plein droit à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la signature d'un bail à construction avec le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne en vue de l'implantation d'une déchetterie sur la Zone d'Activités intercommunale des Champs May à Champagnay aux conditions décrites ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU CINEMA SELECT DE
PLANCHER-LES-MINES POUR LE PASSAGE AU NUMERIQUE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire l'attribution d'une aide financière d'un montant de 8 351,88 € au cinéma Sélect de Plancher-les-Mines pour boucler le plan de financement du passage à la technologie numérique, soit 10% d'un investissement total de 83 518,80 € T.T.C., le maître d'ouvrage associatif devant obligatoirement assumer un autofinancement d'un montant équivalent. Cette aide est prélevée sur l'enveloppe des fonds de concours attribués à la commune de Plancher-les-Mines et intervient en complément des financements du Conseil Régional de Franche-Comté à hauteur de 20% et du CNC à hauteur de 60% de l'investissement global T.T.C.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution de cette aide financière qui pourra être versée par avance sur les investissements à réaliser.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU CINEMA SELECT DE
PLANCHER-LES-MINES POUR L'ACHAT D'UN ECRAN DE
PROJECTION

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 648,12 € au cinéma Sélect de Plancher-les-Mines pour financer l'achat d'un nouvel écran de projection, le maître d'ouvrage associatif assumant le solde de l'acquisition de cet

équipement. Cette aide est prélevée sur l'enveloppe des fonds de concours attribués à la commune de Plancher-les-Mines.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution de cette aide financière qui pourra être versée par avance sur les investissements à réaliser.

AIDE FINANCIERE 2013 AU FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL RAHIN ET CHERIMONT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'engagement de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont vis-à-vis de l'Office de Tourisme Rahin et Chérimont qui a pris de possession en 2012 de ses nouveaux locaux rue Le Corbusier à Ronchamp dans le cadre de ses actions en faveur de la promotion du tourisme sur le territoire intercommunal. Il informe l'Assemblée de la nécessité d'octroyer à l'association qui le gère une aide financière d'un montant de 36 287 € pour l'année 2013.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une aide financière d'un montant de 36 287 € pour assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme Rahin et Chérimont pour l'année 2013. Cette aide pourra faire l'objet de versement d'acomptes.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE POUR DES TRAVAUX DE PRESERVATION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'opportunité d'obtenir un financement à hauteur de 15% de la part du Conseil Régional de Franche-Comté dans le cadre du Contrat de Pays du Pays des Vosges Saônoises pour la réalisation de travaux de préservation et de maintien en l'état de bâtiments sur le site de la Filature à Ronchamp pour un montant global de 23 997,08 € H.T., soit 3 599,56 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer cette demande d'aide financière au Conseil Régional de Franche-Comté aux conditions précitées.

VALIDATION DU CHOIX DES TROIS CANDIDATS ADMIS A PARTICIPER AU DIALOGUE COMPETITIF DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU SITE DE LA FILATURE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 13 décembre 2012 validant la procédure de dialogue compétitif lancée dans le cadre de la réhabilitation du site de la Filature. Un appel à candidatures a été lancé, engendrant une trentaine de demandes de retrait de dossier de consultation de bureaux de maîtrise d'œuvre. Un choix de trois cabinets doit être fait sur références parmi les douze candidatures reçues à l'issue de cette phase de consultation initiale. Ces trois bureaux d'études travailleront ensemble sur le projet à partir d'un cahier des charges préalablement défini, et l'un d'entre eux sera ensuite choisi pour assumer la mission de maîtrise d'œuvre.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 19 voix pour et une abstention (Mme PIANELLI Pierrette), valide le choix des trois candidats suivants retenus par la Commission d'Appel d'Offres du 14 mars 2013 à l'issue de la phase de consultation initiale pour participer à la procédure de dialogue compétitif dans le cadre de la réhabilitation de du site de la Filature :

- Architectures Amiot-Lombart, sis 1 rue Nicolas Bruand à 25000 BESANCON, associé à Benoît RAUSCH (urbanisme/programmation), Digital Paysage (paysage), Santini Ingénierie (BET structure/économie de la construction), BET Bellucci (BET fluides/thermique), Le Point Lumineux (éclairagiste) et A.A.B. (acousticien) ;

- Atelier Cité Architecture, sis 68 rue René Boulanger à 75010 PARIS, associé à EVP Ingénierie (BET structure), Terranergie (BET fluides/thermique), A.T.E.E.C. (économie de la construction), Sinbio (BET environnement/assainissement), Véloplan (mobilités, circulations) et Urban' (urbanisme/programmation) ;
- Axis Architecture, sis 42 rue de la Paix à 10012 TROYES, associé à Lamalle Ingénierie (BET structure) et T.B. Ingénierie (BET fluides/électricité/thermique).

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-SAÔNE POUR L'ACHAT DE MATERIELS POUR LES CENTRES D'ACCUEIL PERISCOLAIRES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en matière de gestion des activités péri et extra scolaires sur son territoire, et présente la demande de deux centres d'accueil périscolaires pour l'acquisition d'un lave-vaisselle, d'un réfrigérateur et de deux aspirateurs pour un montant global de 2 740,89 € H.T. Il expose à l'Assemblée la possibilité de demander une aide financière de 30% de ce montant à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône pour réaliser cet investissement.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche pour demander une aide financière d'un montant de 822,27 € à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône pour cet achat de matériels.

EXTENSION DU VOLUME HORAIRE DEDIE AU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en matière de gestion du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) sur son territoire, et présente l'opportunité d'étendre le volume horaire dédié à celui-ci à compter du 1^{er} avril 2013. En effet, le RAM, géré par l'Association « Accueil des Enfants de Champagne », bénéficiait jusqu'à présent d'un poste de direction à mi-temps qui, suite à une embauche supplémentaire au sein de l'accueil péri et extra scolaire du centre de Champagne géré par cette même association, peut prétendre à une extension de son volume horaire dédié à 80% et ainsi déployer sa couverture géographique aux autres communes de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'extension du volume horaire dédié au Relais d'Assistants Maternelles de 0,5 à 0,8 équivalent temps plein, ainsi que le déploiement de sa couverture géographique aux autres communes du territoire intercommunal à compter du 1^{er} avril 2013.

CHANGEMENT DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES POUR LA COMMUNE DE PLANCHER-LES-MINES

La commune de Plancher-les-Mines, par délibération de son conseil municipal en date du 11 mars 2013, a décidé un changement de délégué communautaire pour siéger au conseil communautaire de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont. Georges CESCHIA, délégué suppléant, devient délégué titulaire à la place de Jean-Louis DUJIN, décédé. Il siègera au sein du bureau en tant que membre suppléant de Michel GALMICHE qui devient membre titulaire du bureau.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces changements de délégués communautaires pour la commune de Plancher-les-Mines.

CHANGEMENT DE DELEGUE AU SICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE POUR LA COMMUNE DE PLANCHER-LES-MINES

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la demande de la commune de Plancher-les-Mines d'effectuer un changement de délégué pour siéger au comité syndical du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, Monsieur Michel GALMICHE souhaitant reprendre le siège qu'il a quitté par délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2012 à la place de M. Jean-Louis DUJIN, décédé.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le remplacement de Monsieur Jean-Louis DUJIN par Monsieur Michel GALMICHE pour siéger au comité syndical du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne et à la Commission « Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.